



Communiqué de presse

18 mars 2024

Journée nationale des aides à domicile

Le 17 mars a eu lieu la 2e édition de la journée nationale des aides à domicile afin de les remercier pour leur implication auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. À cette occasion le Centre communal d'action sociale de la ville de Laval détaille ses actions pour valoriser et recruter dans un métier du soin en tension.

En 2023, 494 personnes ont bénéficié de l'aide à domicile (contre 481 en 2022) dont 60 personnes âgées de moins de 60 ans, reconnues en situation de handicap. À Laval, le service compte 47 auxiliaires de vie au 31 décembre 2023. Le service d'aide à domicile est labellisé CAP HANDEO, un référentiel national de qualité répondant à des exigences pour une aide et un accompagnement sur mesure, adaptée aux besoins et aux attentes, quelle que soit la maladie, la cause du handicap, ou le degré de dépendance.

Mise en place d'un plan d'action pour l'attractivité et la qualité de vie au travail

"Les service d'aide et d'accompagnement à domicile sont confrontés dans toute la France à des difficultés de recrutement pour répondre aux demandes d'accompagnement de situations de plus en plus complexes étant donné le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes à domicile" explique Geoffrey BEGON, adjoint au maire en charge des solidarités. Le CCAS met en œuvre un plan d'action en faveur de l'attractivité et de la qualité de vie au travail co-financé par le Département de la Mayenne.

- **Des actions de valorisation des métiers du secteur pour le recrutement**

Les responsables des services participent à des temps forts sur la ville de Laval et Laval Agglomération, pour présenter le métier d'aide à domicile et recruter : la semaine de l'emploi (en octobre), des journées "job dating" et les différents forums des métiers.

Elles interviennent aussi au sein des instituts de formation (lycée professionnel, filière de formation médico-sociale) pour changer les représentations du métier : en effet, l'aide à domicile ne se limite à l'entretien du logement, il s'agit d'aider la personne dans la réalisation de tous les actes de la vie quotidienne et de maintenir le lien social.

- **Des actions favorisant un accompagnement renforcé des nouveaux arrivants**

Le service accompagnement des pratiques professionnelles met en place pour chaque aide à domicile arrivant, un tutorat comprenant une semaine de binôme avec une collègue aide à domicile expérimentée, des sensibilisations en interne sur les bonnes pratiques, et des

Contact presse :

Fabien BLANCHARD : fabien.blanchard@agglo-laval.fr

06 22 73 96 65

bilans réguliers au cours du 1^{er} mois de prise de poste. Cette forme de tutorat est très appréciée des nouveaux arrivants dans le SAAD.

- **Des actions de soutien aux pratiques professionnelles**

Les auxiliaires de vie bénéficient de 5 séances de groupes d'analyse de la pratique par an (une fois tous les deux mois) pour écouter, soutenir, renforcer leurs compétences professionnelles.

Le service propose aussi une formation continue des agents sur les techniques d'aides et d'accompagnement de la personne âgée et en situation de handicap, notamment des formations d'assistantes de soins en gérontologie pour les personnes atteintes de troubles cognitifs et de maladie neuro-évolutive.

Les professionnels du service bénéficient de formation continue et d'un temps de psychologue mutualisé avec le service de soins infirmiers à domicile.

- **Des actions en faveur de la mobilité**

Le CCAS met à disposition des véhicules de service les week-ends, des vélos électriques et déploie des prêts de véhicules électriques en partenariat avec le Département, pour lever les freins liés à la mobilité et réduire les coûts de déplacement.

- **Des actions de prévention des risques professionnels et de qualité de vie au travail**

Les aides à domicile sont formées sur la mobilisation des personnes dépendantes, ayant besoin d'aide pour se lever et se déplacer, ainsi que la prévention des risques liés à l'activité physiques. Des équipements (chaussures) sont aussi fournis pour éviter les risques de chutes.

Une fois par trimestre, des séances collectives animées par un coach sportif sont ouvertes aux aides à domicile afin d'acquérir des techniques de détente et relaxation, de gestion du stress et de renforcement musculaire. Les aides à domicile bénéficient d'une séance d'ostéopathie par an pour leur bien-être.

Le CCAS fera aussi l'acquisition en 2024 d'un appareil de prévention des pathologies du rachis, accessibles aux agents, afin de renforcer la prévention des troubles musculo-squelettiques.

Contact presse :

Fabien BLANCHARD : fabien.blanchard@agglo-laval.fr

06 22 73 96 65

Contact presse :

Fabien BLANCHARD : fabien.blanchard@agglo-laval.fr

06 22 73 96 65